

Image not found or type unknown



employeur en auto-assurance et ARCE

Par **Vimo**, le **20/01/2011** à **00:40**

Un employeur public en auto-assurance pour l'indemnisation chômage de ces agents non titulaires, est-il tenu d'accepter le dispositif de l'ARCE (versement de la moitié des indemnités chômage sous forme de capital). Un texte est-il référent dans ce domaine auprès des tribunaux?